

L'Arvezan

Bulletin municipal
de Sainte Marie d'Alvey



Bonne année 2017 !

N°29 • Janvier 2017

2016 en photos



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Mots croisés

Horizontalement :

- I. Qui se répète.
- II. Action de recouvrir d'une couche d'étain.
- III. Il se transforme au salon.
- IV. Pronom indéfini. Groupement d'états. Il équipe le cheval
- V. Union commerciale. Geste tendre.
- VI. Résidu du blé. Abréviatiion de tour. Syndicat ouvrier.
- VII. Seul. Ville de la Drôme.
- VIII. Sorti de la mère. Allonge.
- IX. Revoir pour corriger. Habilitéé.
- X. Dialecte celtique. Liquide organique.

Verticalement :

- 1 : Raccornodé. Note.
- 2 : Soutenir.
- 3 : Bruit sec. Prénom danois.
- 4 : Bijoux bressans. C'est-à-dire.
- 5 : Bat. Abattre.

- 6 : Comprend sans tête. Somnents.
- 7 : Il opère à Madagascar dans la téléphonie.
- 8 : Règle retournée. Affluent de l'Isère.
- 9 : Recouvrir d'un enduit dur.
- 10 : Les quatre points cardinaux. Règle.



LE MOT DU MAIRE



Sommaire

2016 en photos	P2
Jeux	P2
Etat-civil	P3
Vie associative	P4
Vie des écoles	P6
Vie pratique	P8
Consignes de tri sélectif	
Déclarer ses ruches	p9
Lutter contre les moustiques tigrés, OPAH	P9
Compte-rendus des conseils municipaux	P10
Les comptes 2016	P14
Le regroupement de communes	P15
Comprendre vos impôts locaux	P16
La météo de 2016	P17
Histoires d'ici et d'ailleurs	P18
Le repaire Mandrin, le gâteau de St Genix, garage communal	p19
Informations pratiques	P20
Solution des jeux	

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis quelques jours nous parlons de l'année 2016 au passé ! L'année 2016 s'inscrit depuis dans nos souvenirs.

Souvenirs tristes en pensant aux attentats qui ont coûté la vie à des innocents, souvenirs tristes pour ceux qui ont perdu des proches, souvenirs insupportables de reportages télévisés des conflits à moins de cinq heures d'avion de la France, souvenirs insoutenables de migrants fuyant ces guerres bien injustes, pour ces enfants, ces familles souvent séparées.

Pourtant, nous devons rester optimistes pour accompagner notre jeunesse à préparer son avenir, car, plus que nous, elle aura à prendre en charge les erreurs que nous avons faites tant sur la dégradation de notre environnement que sur le plan énergétique, sur nos modes de vie, sur la dette que nous allons leur léguer.

Petit à petit, notre commune perd de la population avec la disparition inéluctable de nos anciens. Un jour viendra où il nous faudra coopérer avec d'autres communes. Ce sera sûrement la préoccupation du prochain mandat de 2020 !!

Pour le Conseil municipal, 2016 aura été une année plutôt calme. Nous avons construit un garage pour le matériel de déneigement et réalisé l'entretien courant de la voirie.

Pour 2017, la rénovation intérieure de l'église devrait aboutir, les subventions étant acquises.

L'intercommunalité nécessite beaucoup de présence pour le maire et le premier adjoint, mais cela ne se voit pas car les réunions se tiennent toujours en soirée.

La Loi NOTRe * confie plus de responsabilités à l'intercommunalité et en supprime beaucoup aux communes. Bientôt, nous ne pourrons plus délivrer de cartes d'identité, etc..

Je tiens à remercier Denise et Laurent pour leur travail, mais aussi toute l'équipe municipale pour son soutien.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2017.

Gaston Arthaud-Berthet

**Nouvelle organisation territoriale de la République*



Etat civil

Mariages

Le 4 juin 2016, Guillaume GARET et Béatrice BREGENT, domiciliés route de St Genix à STE MARIE D'ALVEY

Le 27 août 2016, Christopher BERRY et Camille LECORRE, domiciliés à GRENOBLE

Inhumations

Mme Jacqueline TOURVIELLE DE LA-BROUHE, 92 ans, décédée à METZ-TESSY (Haute-Savoie) le 6 avril 2016

Mme Claire CURTIL, 95 ans, décédée à YENNE (Savoie) le 23 octobre 2016



Activités de Sainte-Marie animation • Année 2016

Choucroute

Cette année, dès le dimanche 24 janvier, nous nous sommes rassemblés pour déguster une bonne choucroute garnie. Il était encore temps de tirer les rois et les galettes maison ont été très appréciées.

Bugnes

Bugnes, jeux de société et promenade étaient au programme le 28 février, après-midi. Plusieurs enfants étaient heureux d'avoir une nouvelle occasion de se déguiser.

Concert du 11 juin

Dans l'église de Sainte Marie, nous avons reçu un groupe de 3 jeunes percussionnistes de Lyon, le Trio SR9 qui jouent du Marimba. Peu d'entre nous connaissent cet instrument.

Avant le concert, l'atelier de Body Percussions animé par les musiciens a été très apprécié, aussi bien par les enfants que par les adultes.

Ensuite, le programme du concert offrait des œuvres de J.S. Bach, de Gershwin et de Ph. Hersant. Ce fut une soirée réussie qui a donné satisfaction au public comme aux artistes.

Repas du 21 août

Pour ce repas, après un bon apéritif, nous nous sommes régalés d'une paëlla copieusement garnie. Nous avons aussi apprécié les différents fromages présentés avant de partager une salade de fruits de saison, fort rafraîchissante. L'après-midi s'est prolongée dans une atmosphère conviviale.

Repas des adhérents du 9 octobre

Cette journée fut accueillie avec plaisir par les membres de l'association qui se sont réunis autour d'une salade paysanne puis d'un rôti de porc accompagné d'un gratin de pommes de terre. Pour terminer ce repas, un crumble aux pommes nous a été servi. Un grand merci aux fidèles adhérents qui, par leur cotisation et leur participation bénévole, permettent à Sainte Marie Animation d'offrir un cadeau de Noël aux enfants de la commune.

Loto du 19 novembre

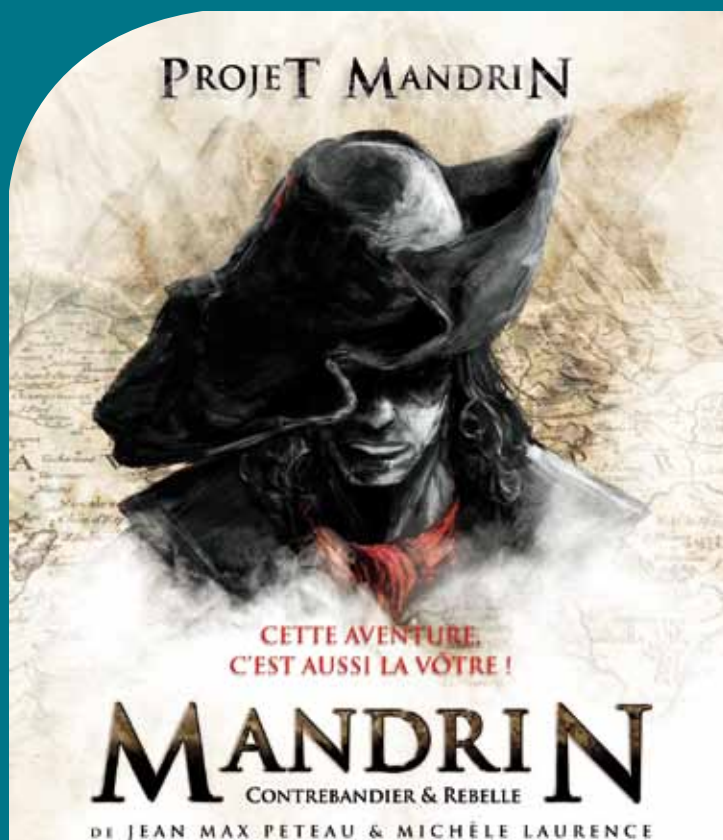
La soirée du loto fut animée, chaleureuse et nous avons fait le bonheur de nombreux participants. Le jambon est parti à Novalaise, la smartbox à Domessin et la tablette Pc à Chambéry ; le jeu enfant, une tablette, fut encore gagné cette année par Maël. Pour 2017, il pourra gagner avec les adultes mais plus avec les enfants, il sera trop « âgé » pour participer.

Noël des enfants

Cette année nous terminons nos activités avec la fête de Noël ; le Père Noël s'est déplacé pour gâter les enfants de Ste Marie, et après la distribution des cadeaux, un goûter fut offert aux enfants et aux parents présents. Cette année 13 enfants se sont inscrits, ce qui est de bonne augure pour les prochaines années. La joie des enfants faisait plaisir à voir.

Sainte Marie Animation vous remercie pour votre participation aux manifestations proposées en 2016 et souhaite que celles de 2017 vous réjouissent.





Association Transculture Mandrin

L'année 2016, comme les précédentes fut riche en « composants créatifs » pour l'Association Transculture Mandrin.

Voici quatre ans déjà, que notre équipe, imagine, échafaude, construit, réalise des actions autour du personnage de Mandrin, pour raviver la mémoire et le désir de le voir exister sur grand écran, puisque l'axe central du « Projet Mandrin » est bien le film de long métrage : « Mandrin, contrebandier et rebelle » dont la dernière version du scénario a été finalisée en octobre. En parallèle, et après avoir conçu, tourné, monté et présenté le teaser (vu à ce jour par près de 500 000 personnes !) dans le dernier trimestre 2015, nous avons également créé un grand Quizz « Mandrin, les terres de la légende » en partenariat avec le journal « Le Dauphiné » édition Isère et Savoie, durant 12

semaines. Le 11 mars 2016, nous avons organisé une très belle remise de prix en partenariat avec le Casino Grand Cercle d'Aix les Bains, qui a réuni un public très nombreux pour applaudir les gagnants, mais aussi pour assister à la présentation du Projet sur écran et savourer ensuite un beau buffet de Produits locaux offerts par l'Auberge de Mandrin à Dullin et les Bières Mandrin Iséroises. Cette année a vu également la création d'une mini-fiction en 40 épisodes « Mandrin, l'enfant du pays » écrite par Michèle LAURENCE, Stéphane RUSSEL et Jean-Max PETEAU, avec la voix de Christian GONON sociétaire de la Comédie Française, diffusée sur France Bleu Isère et Pays de Savoie durant tout l'été. Actuellement, nous préparons le sous-titrage en anglais de notre documentaire « 1725-1755, les années Mandrin » que l'on nous demande par-delà les mers ! Et un grand géocaching sur la région,

tout en élaborant le financement du long métrage. Notre Association Transculture Mandrin qui, comme le veut sa devise est aussi « la vôtre » puisque son action est de valoriser l'Histoire et le patrimoine de toute une région Auvergne/Rhône-Alpes et cela durant toute l'année avec le relais de nos sites et plateformes internet, a besoin de fonds pour exister, vous pouvez faire un don, parrainer un des personnages du film (voir site : projetmandrin.com) ou envoyer directement à notre siège social :

CONTACT

**Association
Transculture Mandrin
300 chemin des côtes
73240 Ste Marie d'Alvey.**

A savoir : Déduction fiscale de 66% sur votre don

Merci à vous et rebellement vôtre !

Ecole de rochefort

Cette année, sur les 24 élèves de l'école de Rochefort, 2 viennent de Ste Marie d'Alvey. Il y a 13 enfants en moyenne section et 11 en petite section. Les grandes sections sont scolarisées à l'école d'Avressieux afin d'équilibrer les effectifs.

Au programme pour clôturer ce premier trimestre :

- moment « contes » avec Nathalie Thomas début décembre,
- visite du Père Noël pour la traditionnelle distribution de cadeaux pour la classe
- et enfin, juste avant les vacances, spectacle musical « Le bal » avec l'école de Grésin. A cette occasion, les élèves feront un tour du monde en musique et en dansant.



Les temps d'activités périscolaires (TAP)

Depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (rentrée 2014), les écoliers du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Avressieux-Rochefort-Sainte Marie ont école, en journées d'enseignement complètes – les lundi, mardi et vendredi-et en demi-journées, les mercredi et jeudi matin.

Les ateliers périscolaires, que les collectivités locales doivent mettre en œuvre, sont organisés par la communauté de communes Val Guiers le jeudi après-midi. Ces ateliers sont facultatifs et payants (de 24 à 50 € par enfant et par an, en fonction du quotient familial). Ces ateliers sont encadrés par des enseignants volontaires et des professionnels de l'animation.

Le programme des ateliers issu du Projet Educatif Territorial est bâti autour de 5 thématiques :

- Artistique : modelage, peinture, loisirs créatifs...
- Culturelle : musique, danse, théâtre
- Sportive : initiation sportive en intérieur ou extérieur, expression corporelle
- Environnement : sensibilisation à l'environnement
- Education à la citoyenneté.

Ecole d'Avressieux

44 élèves sont scolarisés à Avressieux dont 6 venant de Ste Marie d'Alvey : 22 élèves en grande section de maternelle-CP-CE1 et 22 élèves en CE2-CM1-CM2

Le fil conducteur de l'année scolaire des GS-CP-CE1 est le loup et cela se conclura peut-être par une sortie de fin d'année dans un parc animalier. Les CE2-CM1-CM2 travailleront sur l'eau et la rivière et feront peut-être une sortie de fin d'année sur ce thème-là.

Pour leur sortie de fin d'année 2015-2016, les élèves de l'école d'Avressieux sont allés à l'accrobranche de Voiron.

La kermesse organisée en juin par le Sou des Ecoles a été une réussite. Les enfants avaient préparé un spectacle sur les grandes périodes de l'Histoire, qui correspondait à un travail effectué tout au long de l'année scolaire.

Les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 ont aussi participé au tournage d'un petit film, une websérie

disponible sur Youtube intitulée Scènes de Classe. Ils y jouent des petites saynètes amusantes ayant pour cadre leur salle de classe.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les projets sont tout aussi nombreux.

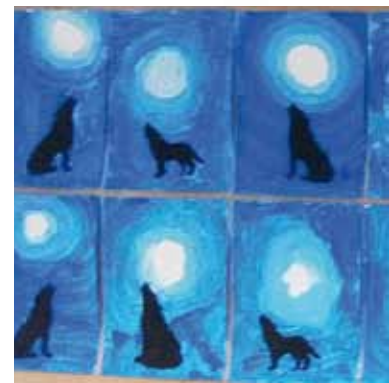
Tout d'abord, au mois de décembre, les élèves des deux classes de l'école iront au cinéma de Saint-Genix-sur-Guiers pour visionner le film Scènes de Classe. Ils pourront ainsi se voir sur grand écran ! Toujours au mois de décembre, les deux classes d'Avressieux se rendront également à Vaulx-en-Velin pour visiter le planétarium.

Une classe de découverte sur le thème du cirque, dans le département de la Haute-Loire, est en projet pour le mois de mars 2017. Ce séjour permettrait de préparer le spectacle de fin d'année, basé lui



aussi sur ce thème-là.

Des sorties ski de fond-raquettes en Chartreuse sont aussi au programme de cette année scolaire.



Chacune des thématiques est explorée à tour de rôle pendant l'année scolaire divisée en 6 périodes de 5 à 7 semaines. Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leur niveau scolaire. Il peut arriver que plusieurs niveaux forment un groupe lorsque les effectifs l'imposent.

L'après-midi est découpée en plusieurs périodes :

- Accueil des enfants et appel

- Premier temps d'activité
- Récréation
- Second temps d'activité
- Regroupement pour faire les groupes d'enfants qui prennent le car, rentrent chez eux ou vont à l'accueil périscolaire du soir.

D'une manière générale, les activités ont lieu dans les locaux scolaires mais les enfants peuvent être amenés à sortir de l'école pour se rendre dans

d'autres locaux ou faire des sorties alentours.

Sur les 68 enfants du RPI, 48 enfants sont inscrits aux activités péri-éducatives (TAP) pour cette année 2016/2017.

Vous pouvez retrouver les programmes d'activités sur le site de la communauté de communes Val Guiers dans l'onglet Vie quotidienne.

Rappel : consignes de tri sélectif

Les consignes de tri sont rappelées pour éviter ce genre de mélange trouvé dans les bacs.

On peut regretter que l'organisation du tri sélectif ne soit pas respectée par quelques individus et se demander s'il faudra en arriver à installer des caméras pour déceler les fautifs.



MERCI DE RESPECTER LE TRI

Emballages



Emballages métalliques, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires,

Papiers



Journaux-magazines, prospectus, annuaire, papiers de bureaux, enveloppes

Verres



Bouteilles, Bocaux, Pots

Au Point Recyclage
>>La Blanchinière



Déchets volumineux



Cartons, Ferraille, Gravats, Bois, Végétaux, PVC, Plâtre, gros et petits électroménagers, matériels informatiques, Encombrants divers

Déchets toxiques



Piles, Ampoule, Peintures, solvants, Films radiographiques, Huiles végétales et minérales, produits phytosanitaires, ...

En déchèterie de Saint Genix sur Guiers

Déchets fermentescibles

Si vous avez un terrain



Epluchures, Marc de café, Coquilles d'œufs, déchets de jardin

En composteur



Le reste, dans votre poubelle d'ordures ménagères >>>>>>



27 avenue Pravaz
38480 Pont de Beauvoisin
Tel: 04 76 93 54 98
www.sictom-guiers.fr

Apiculture

Déclaration de ruches



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)

PRIVONS-LE D'EAU !



Check-list



VIDEZ

1 FOIS/SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond.
- Gamelles pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobiliers de jardin.
- Bouturages.
- Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (nains de jardins, cigales,...).
- Pluviomètres plastiques.



RANGEZ

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES IRRIGATIONS

- Outils de jardinage, brouettes.
- Seaux et arrosoirs.
- Poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets.



JETEZ

- Boîtes de conserve.
- Déchets de chantier.



COUVREZ

DE FAÇON COMPLÈTEMENT HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE MOUSTIQUAIRE FIN

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



CUREZ

POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX

- Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.



ENTRETENEZ

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevages.
- Regards et bornes d'arrosages.



eid-rhonealpes.com



L'OPAH de l'Avant Pays Savoyard, Chautagne et Chartreuse

Des aides pour vos travaux de rénovation !

Des aides financières et des conseils gratuits

L'OPAH permet, sous conditions, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement à la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention.

Qui est concerné ?

Conditions d'éligibilité aux aides dans le cadre de l'OPAH :

- Vous habitez une des 54 communes de l'Avant Pays Savoyard, de la Chautagne et de la Chartreuse (partie savoyarde)
- Vous occupez ou vous louez un logement dont vous êtes propriétaire
- Vous souhaitez faire des travaux

Quels travaux sont aidés ?

- travaux améliorant la qualité énergé-

tique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables...

- travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...
- travaux améliorant la sécurité, la salubrité : humidité, absence de chauffage...

A qui s'adresser ?

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et composez le 0 800 400 522 (appel gratuit depuis un poste fixe) afin que les conseillères de SOLIHA puissent vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez vous à domicile.

■ Séance du 8 Février 2016

Compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau et en conformité avec le compte de gestion de la trésorière :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		274 541.89		24 156.34		298 698.23
Opérations exercice	79 630.69	157 920.22	30 815.08	14 900.76	110 445.77	172 820.98
TOTAUX	79 630.69	432 462.11	30 815.08	39 057.10	110 445.77	471 519.21
Résultats de clôture		352 831.42		8 242.02		361 073.44
Restes à réaliser			41 000.00		41 000.00	
TOTAUX CUMULÉS	79 630.69	432 462.11	71 815.08	39 057.10	151 445.77	471 519.21
Résultats définitifs		352 831.42		32 757.98		320 073.44

Vote l'affectation des résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015	352 831.42
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	32 757.98
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	320 073.44

Autorisations de paiement

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ouvrir par anticipation au budget primitif 2016 les crédits suivants : 13 000 € au compte 2313-13 (Honoraires architecte dossier de subvention travaux église) et précise que lesdits crédits seront obligatoirement repris au moment du vote du budget primitif de l'exercice 2016.

D'autre part, il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Le conseil municipal approuve la liste des dépenses proposées par M. le Maire à prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et dit que les crédits nécessaires sont inscrits chaque année au budget de la commune.

Collecte ordures ménagères

Considérant :

- la nécessité de garantir l'hygiène et la salubrité publique
- la nécessité de respecter les normes de sécurité imposées au niveau de la collecte pour le personnel et les usagers
- la nécessité d'établir des règles de fonctionnement entre la commune, le Sictom du Guiers et les usagers

Les habitations non concernées par les bacs collectifs (enterrés ou aériens) seront toujours collectées en porte à porte.

Concernant ces logements, il est nécessaire de réglementer les modalités de collecte de leurs déchets. Pour des raisons d'hygiène et de propreté, les usagers doivent s'équiper d'un

bac poubelle pour ne plus présenter leurs déchets en sacs. A partir du 1er janvier 2017, la collecte des sacs poubelles directement posés au sol ou dans des bacs non conformes ne sera plus effectuée.

Le bac doit être adapté au camion pour prévenir les risques d'accident du travail (coupures, piqûres, risques biologiques, troubles musculo-squelettiques,...) et éviter aux agents de collecte de manipuler les sacs poubelles à la main. Pour cela, le bac doit respecter les normes EN 840. Pour obtenir des prix intéressants, des ventes de bacs seront effectuées par le Sictom du Guiers au cours de l'année 2016.

Dans le cas où le camion ne passe pas à proximité du lieu d'habitation, le Sictom du Guiers pourra, au cas par cas, mettre un bac collectif à destination des usagers.

Considérant que l'ensemble des usagers de la commune doit présenter leurs poubelles dans des contenants adaptés au camion de collecte.

Le conseil municipal a délibéré et approuve la suppression de la collecte en sacs et en bacs non conformes sur la commune à partir du 1er janvier 2017.

Dissolution du C.C.A.S.

Le maire expose au conseil municipal que le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants et peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

décide de dissoudre le CCAS de Ste Marie d'Alvey à compter . . .

- • • du 1er janvier 2017. L'actif et le passif du CCAS seront repris dans les comptes de la commune.
- confirme que les compétences sociales seront exercées par la commune, dans son propre budget, et exécutées financièrement par le comptable directement dans la comptabilité communale.

Questions diverses

Etude réalisée par le service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDISS) sur la couverture opérationnelle de la commune, notamment sur les temps d'intervention des centres de Novalaise et St Genix/Guiers. Le choix du centre interventionnel est laissé à

l'appréciation du SDISS

Bilan du service ADS (autorisation droit des sols) par la communauté de communes Val Guiers pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2015

Information sur location du garage du bâtiment annexe du presbytère à M. B. Jeannin à compter du 1er janvier 2017
Acoustique salle du conseil municipal : Philippe Person propose de montrer la salle à un vendeur de matériel spécialisé.

Problèmes liés à la location de la salle polyvalente : une solution sera étudiée pour l'état des lieux et la caution
Prochaine réunion fixée au lundi 4 avril pour le vote du budget.

■ Séance du 4 avril 2016

Mise en conformité de la carte communale

Adeline MASBOU, chargée du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de l'avant-pays savoyard, présente ce document approuvé le 30 juin 2015 et intervient pour donner des explications sur la mise en conformité des documents d'urbanisme communaux dans un délai de trois ans à compter du 3 septembre 2015. La consommation foncière liée à l'habitat doit être divisée par 2 et chaque commune a une surface restante calculée urbanisable. Le conseil devra se déterminer rapidement sur l'opportunité de la mise en révision de la carte communale.

Budget primitif 2016 et taux d'imposition

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 équilibré en : recettes et dépenses de fonctionnement à 477 154.44 € (dont 191 290 € de virement à la section d'investissement et 180 309.44 € de charges exceptionnelles)

recettes et dépenses d'investissement à 240 260.00 € et les taux d'imposition 2016 comme suit (inchangés) :

Taxe d'habitation : 8.77 %

Taxe foncière (bâti) : 11.87 %

Taxe foncière (non bâti) : 64.20 %

En investissement, ce budget comprend :

La construction du garage communal (report 2015)

La création de pistes dans la forêt communale (report 2015)

La rénovation intérieure de l'église (le contenu sera arrêté en fonction de la subvention départementale)

L'acoustique de la salle polyvalente (commande acceptée auprès de la société Texaa)

Le programme de voirie (à définir)

Convention avec le syndicat du thiers

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui incombe d'assurer la défense incendie sur le périmètre de la commune et informe que les services départementaux d'incendie et de secours n'assurent plus le contrôle des hydrants. Le Syndicat

des Eaux du Thiers propose aux communes d'assurer les vérifications et la maintenance des poteaux d'incendie, la vérification étant obligatoire une fois tous les trois ans. Ces opérations étant susceptibles de perturber la distribution, le syndicat pourrait s'assurer du bon fonctionnement et du bon état de ces hydrants mais également de procéder à de petites réparations et veiller à la continuité du service d'eau potable. Une convention est proposée prévoyant une maintenance des bouches et poteaux d'incendie tous les trois ans pour la somme de 50 € HT par appareil. Il donne lecture du projet de convention qui serait signée pour trois ans.

Le conseil municipal accepte la convention précitée avec le Syndicat des Eaux du Thiers pour la maintenance des poteaux et bouches d'incendie et autorise M. le Maire à signer le document à intervenir.

Mandatement du centre de gestion

La commune de STE MARIE D'ALVEY donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL. Le conseil charge M. le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

Sinistre sanitaires publics

Un dégât des eaux est intervenu dans les sanitaires publics occasionnant des dégâts intérieurs. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance et un devis



- • • de remise en état est en cours par l'entreprise Angelino de Gerbaix.

Questions diverses

Revalorisation participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Avressieux et Rochefort (regroupement pédagogique intercommunal) à 180 € par enfant pour l'année 2015-2016 et jusqu'à nouvelle délibération
Convention à signer avec la commune de St Genix/

Guiers pour participation de la commune de Ste Marie d'Alvey aux frais de fonctionnement du gymnase à hauteur de 175.16 € pour 2016, soit 43.79 € x 4 élèves fréquentant le collège.

Courrier d'Orange informant la commune de la suppression de la cabine téléphonique
Location de la salle polyvalente : une convention pourrait être signée avec Sainte Marie Animation pour la remise des clés et l'état des lieux.

■ Séance du 6 Juin 2016

Dossier rénovation église

M. le Maire informe le conseil des subventions allouées par le département pour le dossier de rénovation de l'église au taux de 60%. M. Rocco de Bonis, architecte, présente les travaux inscrits dans ce dossier : mise en conformité de l'électricité, accessibilité, peinture, escalier d'accès au clocher, isolation de la sacristie...

Le préalable à ces travaux est l'aval du CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement), de l'architecte des bâtiments de France et de la commission d'art sacré. Une réunion sera programmée courant juillet avec tous les partenaires. D'autre part, suite au passage annuel de la Société Annécienne d'Équipement, il est décidé de changer le moteur de volée de la cloche de l'église très vétuste. Il restera à définir le meilleur choix entre un moteur électromécanique ou électronique suivant conseil de l'entreprise spécialisée.

Agenda accessibilité

Un courrier a été adressé à la commune par M. le Préfet le 18 avril 2016 demandant à la commune de réaliser son projet d'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public dans un délai de 6 mois. Conformément à cette demande, le conseil décide de réaliser cet agenda dans les délais prescrits par M. le Préfet, soit avant le 15 octobre 2016.

Questions diverses

Démoussage de la toiture des sanitaires publics à programmer
Nettoyage des conteneurs collectifs d'ordures ménagères à prévoir dans l'été : prendre contact avec le SICTOM du Guiers.

■ Séance du 19 Septembre 2016

Agenda accessibilité

Conformément à la demande de M. le Préfet, l'agenda d'accessibilité est réalisé pour les bâtiments publics (mairie, salle polyvalente, église, sanitaires, cimetière) avec un échéancier de réalisation sur trois ans et des demandes de dérogations pour l'accès aux étages de la mairie et l'élévateur entre le préau et la salle polyvalente. Les travaux seront engagés à partir de 2017.

Devis de travaux

Les devis suivants sont acceptés :

Entreprise Nobile :
démoussage des toitures à réaliser en 2017

Entreprise Paccard : taille des arbres

Entreprise Chamard-Bois : remplacement des portes des anciennes toilettes extérieures de la mairie

Révision de la carte communale

M. le Maire rappelle les obligations réglementaires de mise en conformité des documents d'urbanisme communaux avec le schéma de cohérence territoriale de l'avant-pays savoyard. Il propose d'engager la révision de la carte communale et de demander l'assistance de l'ASADAC pour initier ce dossier. Le conseil accepte cette proposition et le représentant de l'ASADAC sera invité à une prochaine réunion.



Regroupement des communes

Une rencontre a eu lieu entre les maires d'Avressieux, Rochefort et Sainte Marie d'Alvey pour envisager la problématique du renouvellement des conseils municipaux à la fin du mandat et engager une réflexion sur le regroupement des communes. Le conseil serait plutôt favorable à cette éventualité avec une réflexion à engager sur les conséquences et les coûts d'une fusion qui devrait se faire avec l'avis de la population.

Questions diverses

Virement de crédits pour règlement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) plus élevé que prévu au budget (2306 € au lieu de 1906 €)

- Bulletin municipal : réunion de la commission communication fixée au 27 octobre
- Risques majeurs : fascicule transmis par la commune de St Genix/Guiers.h

Séance du 28 Novembre 2016

Révision de la carte communale

M. CECILLON de l'ASADAC (Agence Savoyarde d'Aménagement, de développement et d'aide aux collectivités) intervient pour présenter les modalités de révision de la carte communale dans le cadre de la mise en compatibilité avec les lois Grenelle et Alur de 2014 et avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en juin 2015. Il détaille la procédure sachant que l'ASADAC peut apporter son assistance pour la rédaction de la délibération de mise en révision et le recrutement du cabinet d'urbanisme. Pour ce dernier point, il évoque la possibilité d'un groupement de commandes avec la commune de Rochefort qui prévoit d'entamer une démarche similaire. Un accord de principe est donné par le conseil municipal et une délibération sera proposée à l'approbation lors d'une prochaine séance.

Modifications statuts communauté de communes Val Guiers

Après lecture des modifications des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers pour les mettre en cohérence avec les articles 64 et 68 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe), approuvées par délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2016, M. le Maire expose que les conseils municipaux disposent de trois mois à compter de la notification pour délibérer sur les modifications proposées (courrier reçu le 24/09/2016), Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire, le Conseil MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17, Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes présenté, ADOPTE à l'unanimité les modifications statutaires de la communauté de communes Val Guiers exposées dans l'annexe jointe de la présente délibération avec une prise d'effet au 01/01/2017.



Dossier église

Une rencontre a eu lieu le 18 novembre avec M. De Bonis, architecte, et la commission d'art sacré qui doit rendre prochainement un avis sur le dossier présenté. Dans l'attente de la réalisation des travaux sur 2017, une commande est passée à l'atelier Ombre-Jaille pour le remplacement à l'identique d'un panneau de vitrail cassé pour un montant de 1935 € HT.

Assurance risques statutaires

Suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Savoie pour l'assurance couvrant les risques statutaires qui a permis de retenir le groupement SOFAXIS/CNP, le conseil décide d'adhérer au dispositif à compter du 1er janvier 2018 compte-tenu du délai de résiliation auprès de l'assureur actuel. Le taux applicable sera de 4.27% sur la masse salariale avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire.

Questions diverses

- Coupe de bois : pas d'organisation cette année compte-tenu du faible nombre d'inscrits
- Accord pour participation à une classe de découverte organisée en mars 2017 par l'école d'Avressieux (6 élèves de Ste Marie d'Alvey concernés)
- Colis à prévoir pour les personnes de plus de 75 ans
- Réception des vœux prévue le dimanche 15 janvier 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES : 77 321.04€

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	33 965.43
Eau et assainissement	398.84
Electricité	3 741.80
Combustibles	1 261.50
Carburants	16.00
Vêtements de travail	81.00
Frais de reliure	165.88
Fournitures petit équipement	475.69
Fournitures administratives	1 047.17
Entretien de terrains	2 265.00
Entretien forêt	1 685.30
Entretien de bâtiments	2 200.80
Entretien voirie et réseaux	3 800.50
Entretien biens mobiliers	741.06
Maintenance	1 660.88
Primes d'assurances	3 253.14
Documentation générale	367.26
Indemnité trésorière	127.15
Fêtes et cérémonies	1 225.32
Publications (bulletin municipal)	1 200.00
Frais d'affranchissement	377.57
Frais de télécommunications	978.00
Frais de gardiennage (église-forêt)	515.74
Remboursement collectivité (fonctt écoles – service urbanisme-véhicule)	4 976.77
Taxes foncières	1 041.00
Cotisations	362.06
CHARGES DE PERSONNEL	21 259.83
Rémunération personnel	12 581.66
Charges sociales	8 678.17
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 923.72
Indemnités élus + cotisations	13 763.70
Contributions aux organismes de regroupement	1 240.59
Subventions associations	2 919.43
Redevance ordures ménagères	84.48
REVERSEMENT fonds garantie ressources et fonds péréquation	4 087.00
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	0.58

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES : 536 684.45 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	1 398.80
Vente de bois	538.85
Redevance occupation domaine public	859.95
IMPOTS ET TAXES	92 100.50
Taxes foncières et d'habitation	30 955.00
Attribution de compensation versée par Val Guiers	2 800.00
Taxe sur l'électricité	1 088.50
Taxe sur les pylônes électriques	18 032.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	39 225.00
DOTATIONS – SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS	114 462.69
Dotations de l'État	13 995.00
Dotation élus locaux	
Fonds départemental de taxe professionnelle	99 204.00
Compensation des exonérations	1 150.00
Divers	113.69
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 981.02
Revenus des immeubles	5 504.14
Produits divers	1 476.88
Remboursement assurance (sanitaires publics)	1 668.00
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	320 073.44

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES : 63 010.81 €

Capital des emprunts	256.07
Garage communal et parking	35 493.24
Eglise - Honoraires architecte	12 840.00
Eglise - Remplacement moteur de volée cloche	1 440.00
Acoustique salle conseil municipal	3 283.38
Forêt communale - Pistes forestières	9 698.12

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : 39 970.12 €

Excédent investissement reporté	32 757.98
Fonds de compensation TVA	4 443.57
Taxe d'aménagement	2 599.60
Subvention en annuités du département / forêt	168.97

Excédent global de clôture 2016 : 436 322.72 € (chiffre provisoire au 15/12/2016)



Le regroupement ou la fusion des communes

Héritage de l'histoire et de la géographie, notre pays comporte un grand nombre de communes (1). Si celui-ci permet une démocratie proche des gens, leur grand nombre se justifie de moins en moins en raison d'évolutions importantes.

La France était essentiellement rurale au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle. La population rurale, qui représentait encore 74% de la population française en 1850 (27.3 millions de personnes) ne représente plus qu'un peu plus de 20% actuellement (environ 14 millions). Le peuplement des communes justifiait un réseau communal assez dense.

Le transfert de compétences aux intercommunalités

Depuis une vingtaine d'années, le transfert aux intercommunalités des tâches anciennement dévolues aux communes (aide au développement économique, assainissement, ordures, tourisme, petite enfance-jeunesse, bientôt urbanisme à Ste Marie), les responsabilités relevant directement des conseils municipaux diminuent (2). La représentation des communes dans l'intercommunalité dépendant de leur taille, les très petites communes y sont peu influentes. Ce transfert de nombreuses responsabilités des communes vers les communautés de communes pourra, à terme, rendre difficile la constitution de listes de candidats lors des élections municipales dans les petites communes.

Internet aux services des démarches administratives

La généralisation des nouveaux moyens numériques d'information (internet) facilite l'accès à l'information et permet souvent de réaliser les démarches administratives (qui nécessitaient auparavant un passage en mairie) depuis son domicile.

Avec la baisse annoncée et engagée des dotations de l'Etat et départementales aux collectivités, le regroupement des communes devrait permettre à terme de réduire les dépenses en mutualisant certaines tâches administratives. Aussi, un certain nombre de communes françaises s'engage dans une démarche de fusion entre communes limitrophes. En Savoie, on peut citer Saint Offenge fusion de Saint Offenge Dessus et Saint Offenge Dessous, Entrelacs fusion d'Albens, Cessens, Epersy, Mognard, St Germain la Chambotte et St Girod. Près de chez nous, en Isère, on peut citer Les Abrets en Dauphiné fusion de Fitialieu, La Batie Divisin et Les Abrets.

1. Qu'est-ce que le regroupement / la fusion des communes ? C'est la fusion de plusieurs communes limitrophes qui acceptent de se regrouper pour n'en faire plus qu'une seule.

2. Fusionner mais pour quel projet ? La procédure de fusion démarre par l'élaboration d'un projet définitif de fusion par les communes concernées.

3. Procédure : une commune nouvelle peut être créée en lieu et place des communes limitrophes. Cela peut se faire soit à la demande de tous les conseils municipaux concernés, soit à la demande des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes concernées (membres d'une même



communauté de communes) qui doivent représenter au moins les 2/3 de la population totale de celles-ci. Lorsque la demande ne fait pas l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux de toutes les communes concernées, les populations sont consultées par un vote sur l'opportunité de la création de la commune nouvelle (articles L2113-2 et L2113-3 du code général des collectivités territoriales).

4. Que devient le maire et le conseil municipal de ma commune après création de la nouvelle commune ? Sous réserve de l'accord préalable des conseils municipaux, l'acte qui prononce la fusion peut prévoir que la nouvelle commune est administrée par un conseil où entrent tout ou partie des membres en exercice des anciennes assemblées et, dans tous les cas, les maires et les adjoints de chacune d'entre elles. Autrement, il est immédiatement procédé à de nouvelles élections et, dans l'intervalle, une délégation spéciale est désignée par l'autorité compétente pour prononcer la fusion (L.2112-7).

5. Où sera le siège de la nouvelle commune ? Il sera défini dans le projet définitif de fusion.

6. Concentration des services publics : la fusion simple peut donner droit à la création d'annexes de la mairie dans certaines des communes fusionnées.

7. Que deviennent les appellations des communes regroupées ? L'appellation de la nouvelle commune est définie dans le projet définitif de fusion. En l'absence d'accord des conseils municipaux sur le nom de la commune nouvelle par délibérations concordantes, le représentant de l'Etat dans le département leur soumet pour avis une proposition de nom. Si notre commune fusionnait dans une nouvelle commune appelée xxxx, les panneaux placés à l'entrée du village pourraient s'intituler « Sainte Marie d'Alvey, Commune de xxxx ».

(1) Voir article dans l'Arvezan de janvier 2015 : « Les communes dans quelques pays européens ». Accessible depuis le blog de la commune à l'adresse <http://saintemariedalvey.eklablog.com/>

(2) Voir article dans l'Arvezan de janvier 2016 : « La réforme territoriale 2015, loi NOTRe ».

A qui sont destinés les impôts locaux ?

Ces impôts sont des prélèvements obligatoires opérés par le fisc pour le compte des collectivités locales (commune, communauté de communes, département), afin de subvenir aux charges publiques dont elles ont la charge. Les montants de la taxe foncière et d'habitation sont calculés à partir des valeurs locatives estimées des logements et des terrains. Chaque collectivité décide annuellement, pour ce qui la concerne, du taux d'imposition appliqué à cette valeur locative. La répartition de ces impôts était en 2015 la suivante :

		Commune	Intercommunalité	Département	Taxe spéciale d'équipement TSE (*)	Autres
Taxe d'habitation	Taux d'imposition	9,14% en 2013 8,77% en 2014 8,77% en 2015	2,91% en 2013 5,27% en 2014 5,27% en 2015		0,18% en 2013 0,192% en 2014 0,262% en 2015	Contribution à l'audio visuel publique dont le montant est fixé par l'Etat
Tot = 14,302	Part relative résultante en 2015	61,30%	36,84%	0%	1,83%	
Taxe foncière propriétés bâties	Taux d'imposition	12,36% en 2013 11,87% en 2014 11,87% en 2015	3,16% en 2013 5,72% en 2014 5,72% en 2015	11,03% en 2013 11,03% en 2014 11,03% en 2015	0,298% en 2013 0,315% en 2014 0,443% en 2015	Taxe ordures ménagères 9,7% en 2013 9,15% en 2014 9,15% en 2015
Tot=38,213	Part relative résultante en 2015	31,06%	14,96%	28,86%	1,16%	23,94%
Taxe foncière propriétés non bâties	Taux d'imposition	64,2% en 2015	28,9% en 2015	36,33% en 2015	1,63% en 2015	48,7% en 2015 pour la Chambre d'agriculture
Tot = 179,76	Part relative résultante en 2015	35,71%	16,07%	20,21%	0,90%	27,09%

* Cette taxe est levée pour le compte des établissements publics fonciers (EPF). Au nombre de 10 en France, leur rôle consiste à acquérir des terrains qui seront aménagés plus tard pour y construire des logements, ou de nouveaux quartiers ou encore des équipements publics.



par **Mary Hearn**

**Hiver 2015-2016 (Décembre-Janvier-Février) :
le plus chaud depuis 1900 en France**

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Décembre	5.8	10.9	26
Janvier	3.93	8.86	130.5
Février	4.17	9.14	89

Durant cet hiver, un flux de SO/O océanique dominant a favorisé des températures très douces. On n'a pas connu de vague de froid ni de véritables conditions hivernales. La pluie incessante pendant la première quinzaine de janvier était la seule chose désagréable.

**Été (Juin- Juillet-Août) :
un été plutôt sec, assez chaud et ensoleillé**

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Juin	15.5	23.5	127
Juillet	19.9	27.2	73
Août	17.5	26.9	32

L'été marqué par une alternance de fraîcheur et de chaleur s'est achevé par une vague de chaleur tardive en fin de saison. Les précipitations très abondantes en juin jusqu'au 19 ont été ensuite très peu fréquentes hormis quelques orages. En août, la très faible pluviométrie combinée à des températures exceptionnellement chaudes pendant la deuxième quinzaine du mois a provoqué un assèchement très important des sols.

**Total de précipitations
Décembre 2015 > Décembre 2016 : 1268 mms**

La météo de 2016

Printemps (Mars-Avril-Mai) : un printemps très arrosé, plutôt frais et peu ensoleillé

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Mars	4.3	10.8	89
Avril	8.4	15.8	107
Mai	11.6	19.9	245

Les précipitations ont été fréquentes. Le mois de mai a été marqué par des passages fortement pluvieux. La fraîcheur a souvent dominé durant ce printemps. La fin du mois d'avril et le début du mois de mai ont notamment connu un net rafraîchissement. L'ensoleillement a, quant à lui, été peu généreux cette saison.

**Automne (Septembre-Octobre-Novembre) :
assez typique**



	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Septembre	15.9	23.9	66
Octobre	9.3	13.9	149
Novembre	6.0	9.2	135

Après un été de la St Martin, l'automne a vraiment commencé le 15 septembre avec cinq jours de pluie sans interruption. La saison a été marquée par un fort contraste entre les mois de septembre et octobre globalement très secs suivis de novembre très humide.

Très chaudes en début d'automne, les températures sont ensuite descendues à la normale et ont connu deux pics de froid en octobre et novembre. L'ensoleillement a été généralement conforme à la normale.



Le Repaire Louis Mandrin : un relookage en prévision...

Le Repaire Louis Mandrin, parcours interactif et ludique, situé à St Genix sur Guiers, n'a plus à prouver son intérêt. Depuis sa création il y a 8 ans, environ 41 000 visiteurs ont partagé une aventure de contrebande avec notre héros local !

Le visiteur, véritable « contrebandier en herbe » apprécie l'aspect interactif du parcours. En famille, avec l'école ou entre adultes, chacun ressort ravi d'avoir vécu une véritable aventure en plein cœur du XVIIIème siècle. Les enfants préfèrent le moment de la chevauchée dans le défilé des Echelles ; les anciens se rappellent la « Complainte » apprise à l'école, alors que les adultes retombent en enfance face à la carte aux trésors qui les mènent à la découverte de tout le territoire.

Convaincues que cette aventure n'est pas encore terminée, l'équipe du Repaire Louis Mandrin et la Communauté de Communes Val Guiers ont souhaité offrir un relookage à Mandrin. Un budget de 104 520€ subventionné à hauteur de 70% (30% subventions Région accordé, 40% subventions Département en cours) sera injecté pour redonner un coup de neuf au Repaire. L'Atelier des Charrons, qui avait déjà réalisé la scénographie en 2008, a été sélectionné pour travailler sur cette 2ème



tranche de travaux.

Les dates de travaux ne sont pas encore arrêtées mais ces opérations devraient embellir encore cet espace unique, qui n'a pas fini de faire parler de lui. Certaines salles se verront offrir une rénovation ; dans d'autres la scénographie sera retravaillée pour immerger encore plus le visiteur dans ce monde fascinant. Ces travaux permettront également

d'améliorer l'accessibilité de la visite. L'aventure Mandrin se poursuivra donc quelques années encore sur notre territoire et nous n'allons pas nous en plaindre ! D'autant plus que l'association Transculture Mandrin qui travaille depuis plusieurs années sur le projet Mandrin est en train de préparer un film tant attendu sur ce Mandrin, contrebandier et rebelle !

Informations pratiques 2017

Ouverture

D'octobre à avril : du mardi au samedi de 14h à 17h30

Vacances scolaires zone A (sauf vacances de printemps) : du mardi au dimanche de 14h à 17h30

Fermé pendant les vacances de Noël et jours fériés

De mai à septembre :

Du mardi au samedi de 14h à 18h.

Vacances scolaires zone A : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h et dimanche de 14h à 18h.

Fermé les jours fériés sauf Pont de l'Ascension, 14 juillet et 15 août.

Dernier départ 1 heure avant la fermeture du site

Groupes à partir de 20 personnes et uniquement le matin sur réservation.

Tarifs

Tarif plein : 4.70€

Tarif réduit : 3.00€

Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

Tarif groupes : adultes : 3.60/adulte – 3.00€/enfant

Services

Accueil / Boutique / Réservation groupes

CONTACT

Le Repaire Louis Mandrin

47 route de Pont de Beauvoisin

73240 St GENIX SUR GUIERS

04 76 31 63 16 - contact@repaire-mandrin.fr

www.repaire-mandrin.fr



Le gâteau de Saint Genix



Quand le froid et le brouillard s'installent à Sainte Marie, il est bien agréable de se réchauffer avec une tasse de thé, en se régaland d'une brioche de St Genix.

Ces délicieux gâteaux ont une légende qui remonte au III^{ème} siècle après JC. En effet, l'origine de cette pâtisserie serait liée à Ste Agathe, martyre sicilienne. Comme elle repoussait les avances du proconsul romain, celui-ci, pour lui faire abjurer sa foi sous la torture, ordonna qu'on lui coupe les seins. Miraculeusement ils repoussèrent le lendemain et quand elle monta sur le bûcher, la terre trembla et tua ses bourreaux.

La Savoie s'appropriâ cette légende après le rattachement de la Sicile au Duché en 1773.

Les femmes prirent alors l'habitude, le 5 février, jour anniversaire de la Sainte de confectionner des gâteaux en forme de seins.

C'est une belle légende, mais la véritable histoire du St Genix est sans doute tout autre.

En 1848, Françoise Guillaud, originaire des Abrets, épousa Pierre Labully et apporta avec elle à St Genix-sur-Guiers la recette d'une brioche parfumée à la fleur d'oranger et décorée d'une unique praline sur le dessus. En 1880, Pierre Labully eut l'idée de mettre des pralines entières, fabriquées artisanalement et colorées en rouge, à l'intérieur. Elles étaient introduites avant la cuisson et d'autres étaient dispersées sur le dessus avec des cristaux de sucre.

Aujourd'hui encore, les brioches sont cuites dans des moules ronds en bois de tilleul appelés « coppets ». Et

traditionnellement, elles sont emballées dans du papier sulfurisé rouge et blanc, couleurs symboliques de la Savoie.

En 2007 fut fondée la Confrérie du St Genix. Ses premiers membres furent intronisés lors de la fête du St Genix en juillet de la même année.

De nombreuses brioches, assez peu fidèles à l'originale, portent le nom de « St Genix ». Mais nous, à Ste Marie reconnaissons la vraie, la seule ! Et régalaons nous toujours avec autant de plaisir de ces brioches savoyardes.

Muriel Quencez

Bibliographie : Marie Thérèse Hermann, « la cuisine paysanne de Savoie » ed : la Fontaine de Siloé.

Garage communal

La construction d'un garage communal dans le secteur de la Blanchinière, actée par le conseil municipal en 2015, a été attribuée aux entreprises Guttin-Vesin de Fitialieu pour la maçonnerie-VRD et CBR de Jongieux pour la charpente, couverture, zinguerie et bardage.

Les travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions sous la surveillance de Jean-François Delaigue, adjoint.

Ce bâtiment pourra notamment accueillir le matériel de déneigement.



SOLUTION MOTS CROISÉS

R	E	P	E	T	I	T	I	V	E
E	T	A	M	A	G	E		I	
C	A	N	A	P	E	L	I	T	
O	N		U	E		M	O	R	S
U	C		X		C	A	L	I	N
S	O	N		T	R			F	O
U	N	I	Q	U	E		D	I	E
	N	E		E	T	I	R	E	
R	E	L	I	R	E		A	R	T
E	R	S	E		S	U	C		E

Informations pratiques

Structure	Téléphone	Adresse mail Site internet	Ouverture
Mairie de STE MARIE D'ALVEY	04 76 32 59 33	mairie.sma73@orange.fr	Mardi de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h
Communauté de Communes Val Guiers	04 76 37 36 45	contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Syndicat des Eaux du Thiers	04 79 36 02 18	syndicat.eau.thiers@wanadoo.fr	
SIEGA (assainissement)	04 76 37 21 18	sie-guiers-ainan@orange.fr	
EDF (dépannage)	09 726 750 73		
SICTOM DU GUIERS (ordures ménagères)	04 76 93 54 98	contact@sictom-guiers.fr sictom-guiers.fr	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Sur rendez-vous l'après-midi
Impôts-Centre finances publiques de Chambéry	04 79 70 72 03		
Trésorerie Pont de Beauvoisin	04 76 37 04 63	t073025@dgfp.finances.gouv.fr	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h à 16h
Déchetteries St Genix/Guiers ou Domessin			Lundi 14h-18h30 Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (fermeture à 17h du 1/10 au 31/3)

SAINTE-MARIE D'ALVEY : LE BLOG

Toutes les informations concernant
la commune sur :

<http://saintemariedalvey.eklablog.com/>

